

Bruxelles, le 8 mars 2018
(OR. en)

6893/18

FIN 201
INST 93
PE-L 13

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	6688/18 FIN 181
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 04/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018

1. Le 28 février 2018, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 04/2018.

Cette proposition vise à transférer un montant total de 724 123,15 euros en crédits d'engagement et de paiement du poste 09 01 04 01 (*Dépenses d'appui pour le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) – Technologies de l'information et des communications (TIC)*) et de l'article 09 03 04 (*WiFi4EU – Soutenir la mise en place d'un accès gratuit à internet dans les communautés locales*) vers le poste 06 01 06 01 (*Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux – Contribution du mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE)*), comme indiqué dans le document 6688/18.

2. Ce virement vise à couvrir les frais supplémentaires supportés par l'agence pour le lancement de l'initiative WiFi4EU en 2018.

3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 6 mars 2018.
4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits;
 - le projet de lettre qui figure à l'ANNEXE de la présente note.

PROJET DE LETTRE

Expéditeur: président du Conseil

Destinataire: président de la Commission

Copie: président du Parlement européen

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article 27, paragraphe 4, du règlement financier du 25 octobre 2012¹, je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 04/2018 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2018.

(Formule de politesse).

¹ Règlement (UE, Euratom) n° 966/2012 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2012 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union et abrogeant le règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002 du Conseil (JO L 298 du 26.10.2012, p. 1).